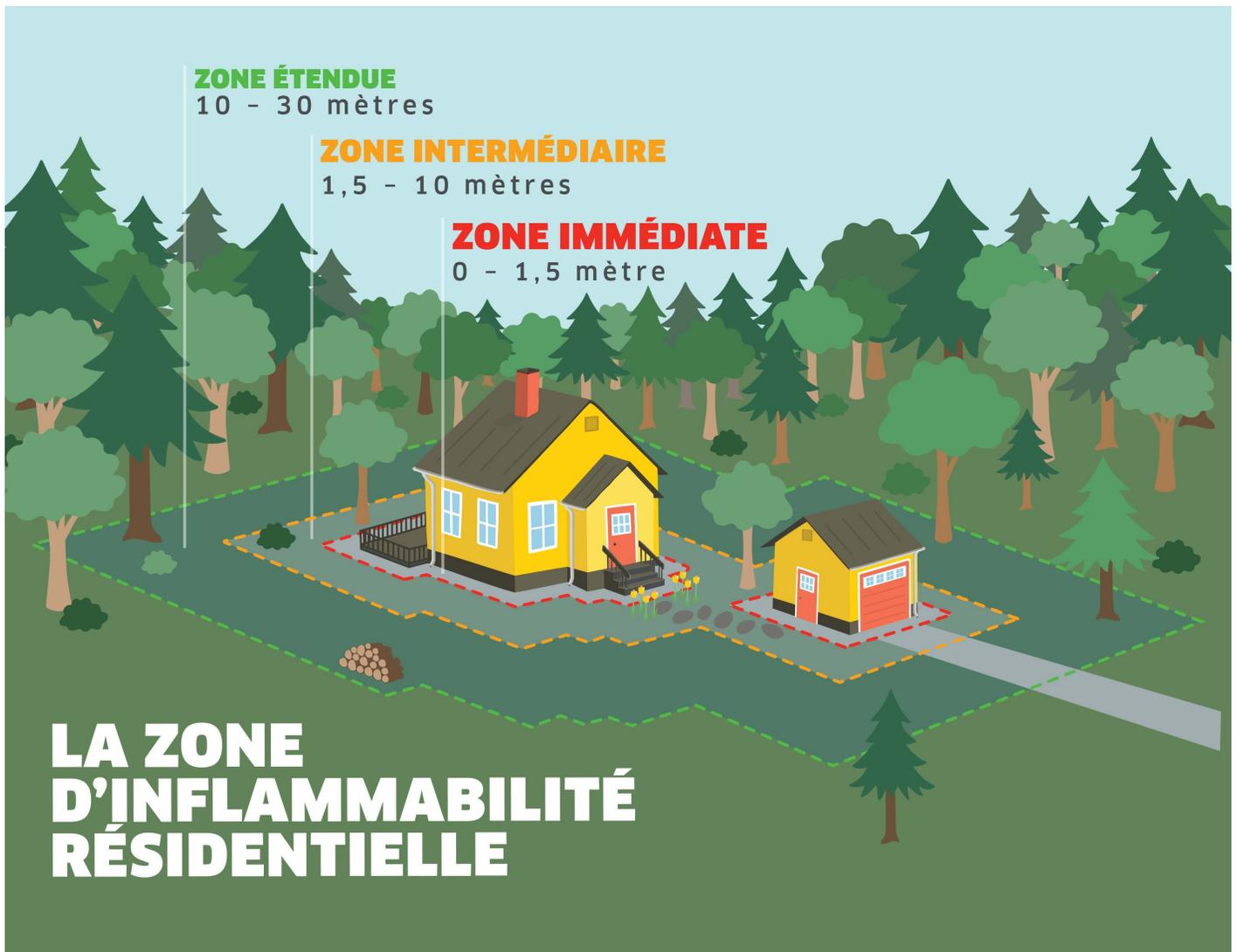


Formulaire d'évaluation des risques de feux de végétation

Le Programme de reconnaissance communautaire Intelli-feu apprend aux gens à vivre avec les feux de végétation et à augmenter leurs chances de sauver leur maison grâce à des mesures proactives, tout en encourageant les voisins à travailler ensemble pour réduire les pertes et les dommages. L'évaluation des risques de feux de végétation dans les collectivités du PRC est une étape importante du processus de reconnaissance communautaire Intelli-feu. Il s'agit d'un outil destiné à aider les habitants des quartiers à comprendre les risques de feux de végétation et à les atténuer.

Des recherches ont montré que les braises (morceaux de bois ou de végétation en suspension dans l'air qui peuvent être transportés jusqu'à deux kilomètres par le vent) et les petits feux de surface sont la principale source d'allumage des maisons pendant les feux de végétation.

Les habitants doivent préparer leur maison à résister aux braises et à réduire le plus possible la probabilité que des flammes ou des feux de surface touchent le bâtiment ou ses annexes. Pour ce faire, il convient de choisir des techniques et des matériaux de construction résistants à l'allumage et de limiter la quantité de végétation inflammable dans les trois zones d'inflammabilité résidentielle qui entourent chaque maison. L'entretien périodique de la végétation est également important.



APERÇU

Il n'est pas rare que les zones d'inflammabilité résidentielle débordent sur les propriétés adjacentes. L'état des maisons et de la végétation voisines fait donc partie de la menace des feux. Pour maximiser les effets bénéfiques, il est important que les voisins travaillent ensemble pour réduire les risques de feux de végétation qu'ils ont en commun.

L'évaluation des risques de feux de végétation dans les collectivités du Programme de reconnaissance communautaire traite des conditions générales dans le quartier et ne fournit pas de détails sur les propriétés individuelles.

Le processus d'évaluation :

- est réalisé par le spécialiste du Programme de reconnaissance communautaire (PRC) au cours d'une visite à pied ou en voiture du quartier, et n'exige pas que chaque unité d'habitation individuelle fasse l'objet d'une évaluation des risques domestiques avant l'évaluation du quartier;
- nécessite une délimitation logique et reconnue du quartier (définie par les rues, les propriétés publiques adjacentes, les droits de passage des infrastructures, etc.)

L'évaluation devrait porter sur :

- la vulnérabilité des maisons aux braises, à l'allumage de petits feux de surface et au feu de cime;
- l'état des structures elles-mêmes;
- les risques immédiats pour les propriétés individuelles à l'intérieur de la zone d'inflammabilité résidentielle;
- les enjeux liés aux espaces communs ou ouverts ou aux terrains publics

Prenez également en compte les facteurs qui ont une incidence sur le danger et qui influencent le comportement du feu ou **l'allumabilité de la structure** :

- caractéristiques de la construction de l'habitation (matériaux utilisés pour les toits, les bardages, les terrasses, etc.);
- caractéristiques générales de l'aménagement paysager – types et état de la végétation;
- pente et exposition (orientation du quartier – nord, sud, est ou ouest);
- taux d'occupation des sols.

Les recommandations de l'évaluation des risques de feux de végétation dans les collectivités du Programme de reconnaissance communautaire doivent être classées par ordre de priorité dans le plan d'atténuation pour le quartier, et utilisées par le comité de quartier Intelli-feu pour organiser des événements Intelli-feu dans les limites de celui-ci.

DÉFINIR LE QUARTIER INTELLI-FEU

La superficie de la collectivité Intelli-feu est en grande partie déterminée par le champion de quartier et le comité Intelli-feu – leur degré de confort par rapport à l'emplacement et au nombre de propriétés du quartier est très important. Il peut être plus efficace de limiter la dimension du quartier à des groupes correspondant à une « fête de quartier », soit entre 20 et 50 maisons. Les quartiers plus vastes où il existe des associations de propriétaires ou de copropriétaires peuvent également être tout à fait réalistes.

Description générale du quartier

Nom du quartier :

Communauté (ville) :

Prov/Terr:

Latitude :

Longitude:

Description du périmètre :

Fournissez une description des limites reconnues du quartier, telles que les rues, les terres publiques ou municipales, les emprises de services publics ou d'autres infrastructures, etc.

Formulaire d'évaluation des risques de feux de végétation**Informations générales sur le quartier**

Nombre de propriétés - maisons dans le périmètre identifié du quartier.

Remarque : plusieurs quartiers peuvent être situés au sein d'une même grande collectivité.

Aux fins de la définition, une unité d'habitation est :

- une maison ou résidence construite pour être occupée par une personne, une famille ou des colocataires, y compris les maisons mobiles et les chalets; une habitation multifamiliale (p. ex., duplex);
- une maison en rangée;
- un immeuble d'habitation de 10 logements est considéré comme 10 logements.

Description des propriétés situées dans le périmètre

Nombre d'unités d'habitation :

Nombre de résidents :

Types d'habitations dans le quartier (cochez tout ce qui s'applique) :

Unifamiliale

Duplex

Maison en rangée

Appartement

Mobile/Préfabriquée

Autre

Types de propriété (cochez tout ce qui s'applique) :

Privée

Louée

Publique (*Couronne/*

Réserve

Municipale)

Dimension du terrain (cochez tout ce qui s'applique) :

Moins de 0,05 ha ou 500 m² - (lot de 30 pi x 100 pi = 0,03 ha)

0,05 à 0,1 ha ou 500 à 1000 m² - (lot de 60 pi x 100 pi = 0,06 ha)

0,1 à 0,25 ha ou 1000 à 2500 m² - (lot de 100 pi x 100 pi = 0,1 ha)

Plus que 0,5 ha ou 5000 m²

Autres informations sur le quartier (p. ex., résidents à temps plein ou résidents en vacances ou absents, activités commerciales, associations de propriétaires ou autre groupe) :

Formulaire d'évaluation des risques de feux de végétation**Description des caractéristiques des feux de végétation locaux**

L'intensité du feu et sa vitesse de propagation dépendent du type de végétation (conifères/décidus) et de son état (vivante/morte), de la topographie et des conditions météorologiques typiques.

Décrivez les types de végétation courants du quartier (*p. ex. : herbes, arbustes et arbres*) :

Décrivez la topographie du quartier (*p. ex. : caractéristiques géographiques telles que les pentes abruptes et la direction de la pente, présence de ravins et de ruisselets ou zone essentiellement plate*) :

Exposition au vent

Aucune exposition régulière aux vents

Vents violents fréquents

Exposition régulière aux vents

Historique de feux de végétation :

Zone avec historique récent d'occurrence de feux

Zone sans historique d'occurrence de feux

Zone avec antécédents d'occurrence de feux

Inconnu

OBSERVATIONS DU QUARTIER

Utilisez cette section pour consigner les observations faites dans le quartier et les recommandations de mesures qui peuvent être incluses dans le plan d'atténuation. Les photos illustrant les efforts fructueux de réduction des risques et les domaines à améliorer sont utiles et peuvent être classées avec les documents du Programme de reconnaissance communautaire.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'une vue générale et qu'elle doit rendre compte de l'état général de l'ensemble du quartier. L'évaluation des zones d'inflammabilité résidentielles individuelles n'est pas nécessaire pour l'évaluation des risques de feux de végétation dans les collectivités du Programme de reconnaissance communautaire.

Observations

La section « Observations » est divisée en fonction des caractéristiques des habitations et de la gestion de la végétation dans les zones d'inflammabilité résidentielle et les espaces communs. Cochez la case appropriée pour chaque catégorie qui représente le mieux les conditions dans le quartier.

Zone immédiate

Cette zone comprend l'extérieur de la structure et une zone non combustible qui s'étend de 0 m à 1,5 m autour de la structure.

Maisons

Construction générale des bâtiments : Les maisons sont-elles construites avec des matériaux résistants à l'allumage?

Matériaux de couverture

Classés résistants au feu : matériaux de toiture en bon état (métal, argile, bardeaux d'asphalte).
Non classés résistants au feu : matériaux de toiture non classés (bardeaux de bois) ou bardeaux classés résistants au feu en mauvais état.

Plus de 75 % des maisons comportent des matériaux de toit résistants au feu (métal, argile, asphalte, bardeaux)

De 50 % à 75 % des maisons comportent des matériaux de toit résistants au feu (métal, argile, asphalte, bardeaux)

25 % à 50 % des maisons comportent des matériaux de toit résistants au feu (métal, argile, asphalte, bardeaux)

Moins de 25 % des maisons comportent des matériaux de toit résistants au feu (métal, asphalte, bardeaux)

Type de gouttière et propreté du toit

Type de gouttière et feuilles mortes, aiguilles de pin ou débris sur le toit ou dans les gouttières.

Type de gouttière et feuilles mortes, aiguilles de pin ou débris sur le toit ou dans les gouttières.

Type de gouttière et feuilles mortes, aiguilles de pin ou débris sur le toit ou dans les gouttières.

25 % à 50 % des maisons ont des gouttières non combustibles, gouttières et toit nettoyés

Moins de 25 % des maisons ont des gouttières non combustibles, gouttières et toit nettoyés

Événements et ouvertures

Les événements permettent à l'air de circuler à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments et peuvent constituer une source d'inflammation potentielle.

Plus de 75 % des maisons comportent des événements non combustibles et résistants au feu avec un grillage de 3 mm

50 % à 75 % des maisons comportent des événements non combustibles et résistants au feu avec un grillage de 3 mm

25 % à 50 % des maisons comportent des événements non combustibles et résistants au feu avec un grillage de 3 mm

Moins de 25 % des maisons comportent des événements non combustibles et résistants au feu avec un écran de 3 mm

Extérieur du bâtiment ou bardage

Bardage non combustible ou résistant au feu : fibre-ciment, stuc, bois, métal, brique/pierre.

Bardage combustible : vinyle ou bois.

Plus de 75 % des maisons comportent un bardage non combustible ou résistant au feu

50 % à 75 % des maisons comportent un bardage non combustible ou résistant au feu

25 % à 50 % des maisons comportent un bardage non combustible ou résistant au feu

Moins de 25 % des maisons comportent un bardage non combustible ou résistant au feu

Hauteur libre entre le sol et le bardage

Hauteur libre non combustible de 15 centimètres entre le sol et le bardage.

Plus de 75 % des maisons présentent une hauteur libre non combustible de 15 cm entre le sol et le bardage

50 % à 75 % des maisons présentent une hauteur libre non combustible de 15 cm entre le sol et le bardage

25 % à 50 % des maisons présentent une hauteur libre non combustible de 15 cm entre le sol et le bardage

Moins de 25 % des maisons présentent une hauteur libre non combustible de 15 cm entre le sol et le bardage

Balcon, terrasse, porche

Les terrasses non combustibles se caractérisent par l'absence d'interstices ou de fissures, une construction en gros bois d'œuvre, une construction non combustible ou résistante au feu avec une surface non combustible et l'absence de débris combustibles sous la terrasse.

Plus de 75 % des maisons comportent une terrasse non combustible et aucun matériau combustible sous la terrasse

50 % à 75 % des maisons comportent une terrasse non combustible et aucun matériau combustible sous la terrasse

25 % à 50 % des maisons comportent une terrasse non combustible et aucun matériau combustible sous la terrasse

Moins de 25 % des maisons comportent une terrasse non combustible et aucun matériau combustible sous la terrasse

Fenêtres

Vitres en verre trempé ou vitres multiples par rapport à verre simple.

Plus de 75 % des maisons comportent des fenêtres en verre trempé ou à vitres multiples

50 % à 75 % des maisons comportent des fenêtres en verre trempé ou à vitres multiples

25 % à 50 % des maisons comportent des fenêtres en verre trempé ou à vitres multiples

Moins de 25 % des maisons comportent des fenêtres en verre trempé ou à vitres multiples

De 0 m à 1,5 m de la structure

La zone située jusqu'à 1,5 mètre de l'empreinte extérieure de la structure au niveau du sol, y compris toute annexe ou extension, doit présenter une surface non combustible, sans débris, matériaux, clôtures ou plantes combustibles.

Plus de 75 % des maisons sont exemptes de débris, de matériaux, de clôtures ou de végétation combustibles

50 % à 75 % des maisons sont exemptes de débris, de matériaux, de clôtures ou de végétation combustibles

25 % à 50 % des maisons sont exemptes de débris, de matériaux, de clôtures ou de végétation combustibles

Moins de 25 % des maisons sont exemptes de débris, de matériaux, de clôtures ou de végétation combustibles

Zone intermédiaire

Caractéristiques de la zone située entre 1,5 et 10 mètres de l'habitation :

- aucune végétation forestière de conifères (à feuilles persistantes);
- végétation de surface composée d'herbes de moins de 10 centimètres de long ou de surfaces non combustibles et de plantes peu inflammables (à feuilles caduques);
- absence de piles de bois et d'autres matériaux combustibles, de véhicules entreposés ou de dépendances ne répondant pas aux directives Intelli-feu.

Plus de 75 % des maisons ont une Zone intermédiaire aménagée

50 % à 75 % des maisons ont une Zone intermédiaire aménagée

25 % à 50 % des maisons ont une Zone intermédiaire aménagée

Moins de 25 % des maisons ont une Zone intermédiaire aménagée

Zone étendue

Caractéristiques de la zone située entre 10 et 30 mètres de l'habitation :

- végétation forestière de conifères (à feuilles persistantes) isolée (3 mètres entre les cimes des arbres adjacents);
- végétation de surface réduite (branches mortes, herbes hautes, aiguilles);
- arbustes inflammables (conifères) espacés et éloignés des conifères;
- aucune branche de conifère basse (à moins de 2 mètres du sol).

Plus de 75 % des foyers ont traité la Zone étendue

50 % à 75 % des foyers ont traité la Zone étendue

25 % à 50 % des foyers ont traité la Zone étendue

Moins de 25 % des foyers ont traité la Zone étendue

Autres considérations :

La zone située entre 30 et 100 mètres de l'habitation est souvent un espace commun/ ouvert ou un terrain adjacent public ou privé.

Cette zone n'appartient souvent pas aux résidents du quartier, mais elle peut contenir une accumulation de combustible de végétation qui favorise la propagation des feux de forêt vers ou à travers le quartier.

Le quartier est adjacent à des zones sauvages avec des combustibles accumulés

Le quartier n'est pas adjacent à des zones sauvages où des combustibles ont été accumulés

Plan de gestion

Existe-t-il un plan de gestion des combustibles sauvages dans la zone située entre 30 et 100 mètres des habitations et des structures? Si oui, veuillez le décrire :

Commentaires ou observations supplémentaires concernant l'état du quartier :

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Utilisez cette section pour résumer les observations faites dans le cadre de l'évaluation des risques de feux de végétation dans les collectivités du Programme de reconnaissance communautaire.

Résumé des facteurs de risque dans la Zone d'inflammabilité résidentielle - Partie 1

Indiquez un pourcentage dans l'espace prévu à cet effet pour résumer le degré approximatif de conformité du quartier au programme Intelli-feu pour chaque facteur de risque.

Matériaux de couverture (page 6):	%	des maisons comportent des matériaux de toiture résistants au feu (métal, argile, bardeaux d'asphalte)
Type de gouttière et propreté du toit (page 6)	%	des foyers ont nettoyé et entretenu leur toit et leurs gouttières
Événements et ouvertures (page 7)	%	des maisons comportent des événements non combustibles, résistants au feu et dotés d'un grillage de 3 mm d'épaisseur.
Extérieur du bâtiment ou bardage (page 7)	%	des maisons comportent un bardage non combustible ou résistant à l'allumage
Hauteur libre entre le sol et le bardage (page 7)	%	des maisons présentent une hauteur libre de 15 cm non combustible entre le sol et le bardage
Balcon, terrasse, porche (page 8)	%	des maisons comportent une terrasse non combustible sans matériau combustible sous la terrasse
Fenêtres à vitres multiples par rapport à verre simple (page 8)	%	des maisons comportent des fenêtres à vitres multiples
Zone immédiate (page 8)	%	des maisons sont exemptes de débris, de matériaux, de clôtures ou de végétation combustibles
Zone intermédiaire (page 9)	%	des maisons ont nettoyé la Zone intermédiaire
Zone étendue (page 9)	%	des maisons ont nettoyé la Zone étendue

Résumé des facteurs de risque dans la Zone d'inflammabilité résidentielle – Partie 2

Dressez la liste des problèmes identifiés et classés comme prioritaires pour l'atténuation des risques, ainsi que des zones du quartier où la conformité avec les lignes directrices Intelli-feu est élevée.

La priorité devrait être donnée au statut Intelli-feu des maisons et des Zones immédiate et intermédiaire.

Recommandations

Recommandez des activités entre voisins pour réduire les risques de feux de végétation.

PROCHAINES ÉTAPES

Les informations recueillies au cours du processus d'évaluation des risques de feux de végétation dans les collectivités du Programme de reconnaissance communautaire permettront de formuler des recommandations qui pourront être appliquées au plan d'atténuation pour un quartier Intelli-feu; ce plan consiste en une liste de projets d'atténuation des risques, classés par ordre de priorité, et des investissements nécessaires à leur mise en œuvre dans le quartier. Le plan d'atténuation pour le quartier propose également des mesures à prendre par les propriétaires et des activités éducatives – appelées « événements Intelli-feu » – que les participants s'efforceront de mener à bien – généralement un événement par an, pendant plusieurs années. Les plans d'atténuation pour le quartier doivent être mis à jour au moins tous les trois ans.

Les recommandations de l'évaluation des risques de feux de végétation dans les collectivités du Programme de reconnaissance communautaire peuvent porter sur d'autres problématiques liées à la sécurité incendie dans les quartiers, telles que :

- les voies d'entrée et de sortie
- les plaques de rue et les adresses
- la localisation des services d'incendie et leurs capacités
- l'approvisionnement en eau pour les interventions des services d'incendie – emplacement des bornes d'incendie et sources d'eau fiables et accessibles pour le drainage, etc.

Le service local de lutte contre l'incendie peut vous aider à identifier les autres problèmes de sécurité qu'il convient de résoudre.

Participants à l'évaluation

Dressez la liste des principaux participants qui ont contribué à l'élaboration de ce document. Il peut s'agir du spécialiste du PRC, du champion de quartier ou des membres du comité, du chef des pompiers locaux, etc.

Nom	Rôle/organisme	Téléphone	Courriel	Date
------------	-----------------------	------------------	-----------------	-------------

**VEUILLEZ LIRE – Avis de non-responsabilité : les informations contenues dans le présent document sont de nature générale uniquement. Bien qu'elles soient considérées comme exactes, elles sont fournies sans déclaration ni garantie d'aucune sorte, y compris en ce qui concerne leur exactitude ou leur adéquation aux fins pour lesquelles vous souhaiteriez les utiliser. En conséquence, toute utilisation de ces informations ou toute confiance accordée à celles-ci est laissée à votre discrétion et à vos risques et périls. Par souci de clarté, le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) (Intelli-feu Canada) décline toute responsabilité pour les blessures, pertes ou dommages, qu'ils soient directs, indirects, spéciaux, accessoires, punitifs ou consécutifs, qu'une personne pourrait subir en raison des informations contenues dans cette évaluation, de ses résultats ou de toute chose faite ou omise dans le cadre de cette évaluation.*